



RÈGLEMENT PARTICULIER

ASNIERES EN GUINGUETTE
Eco Tournoi d'Asnières - 7ème édition
12-13 juillet 2025

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

1. Le tournoi est autorisé sous le N° 25.LIFB.92/TI.F./xxx
Il se déroulera les 12 et 13 juillet 2025
2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et du règlement ci-après.
3. Le tournoi aura lieu sur 9 terrains à :
Arena TEDDY RINER
103 avenue de la Redoute
92600 Asnières-sur-Seine
Métro ligne 13, terminus « Asnières – Gennevilliers – Les Courtilles »
Tram T1, arrêt « Les Courtilles »
Bus 238, 276, 304, 378, arrêt « Les Courtilles »
Bus 235, arrêt « Quartier des fleurs »
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence de compétition 2024/2025 ou avec toute autre fédération étrangère.
5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
6. Le GEO principal de la compétition est Simon BERGER.
7. Le juge-arbitre principal désigné par le comité d'organisation du tournoi est Brigitte VINCENT. Elle sera secondée par Matthieu RIOLLIER. Les décisions de tous les juges-arbitres sont sans appel.
8. Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
9. Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.



ARTICLE 2 : EPREUVES ET CATEGORIES

1. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
2. Les tableaux proposés sont découpés en fonction du CPPH :
Samedi 12 juillet : SH, SD, MX
Dimanche 13 juillet : DH, DD
3. Les joueurs ne sont pas autorisés à s'inscrire en simple et mixte.
4. Le tournoi sera divisé en 5 séries, les classements autorisés sont de P10 à N1 appartenant aux catégories cadets à vétérans.
Il n'y aura pas de simple dame ni de simple homme dans les séries 4 et 5.
5. Le comité d'organisation se réserve le droit de doubler un tableau en cas de forte affluence
6. Les inscriptions seront divisées en deux groupes, Groupe 1 pour les classements N et R (3 séries) et Groupe 2 pour les classements D et P (2 séries).
7. En simple le surclassement n'est pas autorisé.
8. En double et en mixte il n'est pas autorisé d'avoir plus de deux classements d'écart entre deux joueurs d'une même paire (ex : D8/P10 = OK, D7/P10 = KO). Le surclassement en groupe 1 est autorisé si au moins un des deux joueurs est dans le groupe 1.
9. Une série sera ouverte pour 4 joueurs ou paires (doubles) minimum.
10. Tous les tableaux se dérouleront avec des poules de 3 avec 1 sortant (sauf pour les tableaux où il y a seulement 6 joueurs (ou paires), alors il y aura 2 sortants), puis en élimination directe. Sauf exception lié au nombre de joueurs inscrits dans le tableau.
11. Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre indicatif.
12. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux/séries.
13. Afin d'accueillir un maximum de joueurs d'autres clubs, Le club d'Asnières limite l'inscription des joueurs de son club (CSBA) à 2 ou 3 (simple ou paire par tableau)



sauf nécessité pour la confection des tableaux. Ces inscriptions se font suivant une liste d'attente parallèle à celles des joueurs des autres clubs.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

1. Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
2. Les inscriptions se feront exclusivement sur le site <https://www.badnet.org> ou sur ebad. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par courrier ou par mail. Cela dit, en cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi : tournoi@csba-badminton.fr.

La date limite d'inscription est fixée au 13/06/2025 date à laquelle le CPPH d'un joueur sera utilisée pour la répartition dans les tableaux.

Le règlement de l'inscription se fera uniquement en ligne au moment de l'inscription sur Badnet. Tout joueur n'ayant pas réglé son inscription les jours du tournoi se verra sa participation annulée.

3. Le montant des droits d'engagement est de 17€ pour un tableau, 23€ pour deux tableaux.
4. Le tournoi est au format « standard ». Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'enregistrement de la paire sur BADNET. C'est l'inscription du 2nd joueur de la paire qui est prise en compte.
5. Le tirage au sort aura lieu le 27/06/2025. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « Forfait », après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). En cas de « Forfait », le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives à la Ligue d'Ile-de-France de Badminton (LIFB).

Une mise à jour des côtes sera effectuée à cette date pour l'attribution des têtes de séries, le calcul des points (valeur du tableau), mais cette mise à jour n'impactera pas la répartition dans les tableaux (sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 16 fois le CPPH).

6. Tout joueur signalé ou déclarant « Forfait » après le tirage au sort, et ne pouvant être remplacé, devra s'acquitter des frais d'inscription sans justificatif



7. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de l'inscription au tournoi seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courriel.
8. Les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet ou les réseaux du club, voire sur d'autres sites de badminton ou de la mairie d'Asnières sur Seine. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT

1. Tout joueur devra se présenter à la table de pointage dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée « Forfait ».
2. Les matchs peuvent être lancés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
3. Le volant officiel est le Victor Champion 1. Il sera en vente sur le lieu de la compétition et devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre eux.
4. Le temps minimum de repos entre chaque match sera de 20 minutes.
5. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match pour le test des volants et la prise de contact avec le terrain.
6. A l'appel de leur nom, les joueurs devront se rendre directement sur le terrain. Les scores seront notés en fin de match directement sur une tablette à la table de marque.
7. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
8. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coachs et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
9. Tout joueur désirant quitter le gymnase devra prévenir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre.



10. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, sauf pour les N1 les matchs devront être arbitrés à partir des demi-finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.
11. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match. De plus, l'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique ou psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
12. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.
13. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
14. Dans le cadre de l'engagement fort du tournoi en faveur du développement durable et responsable, nous invitons tout participant et accompagnateur à prendre connaissance de la charte du tournoi ainsi que du code du participant, à s'y conformer autant qu'il lui est possible (achat responsable, mode de transport et d'hébergement,...), et à mettre en pratique sur toute la durée du tournoi les valeurs de l'olympisme : amitié, solidarité, excellence, respect, fair-play, lutte contre la violence dans et autour du sport

ARTICLE 5 : RÉCOMPENSES

1. Les lots seront des paniers garnis de produits locaux dans le thème du tournoi, le club se réserve le droit d'adapter les lots en fonction des idées qui seront trouvées.
2. Les récompenses pour le tournoi seront adaptées en fonction des séries :
 - Série 1 : les vainqueurs auront un panier garni d'une valeur de 100€, les finalistes auront un panier garni d'une valeur de 60€.
 - Série 2 : les vainqueurs auront un panier garni d'une valeur de 60€, les finalistes auront un panier garni d'une valeur de 40€.
 - Série 3, 4 et 5 : les vainqueurs auront un panier garni d'une valeur de 40€, les finalistes auront un panier garni d'une valeur de 30€.